



news release**communiqué**

Date DECEMBER 30, 1981
For release FOR IMMEDIATE RELEASE

Date LE 30 DÉCEMBRE 1981
Pour publication POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CANADA/EEC LONG-TERM
FISHERIES AGREEMENT

ACCORD DE PÊCHE À
LONG TERME CANADA/CEE

The Minister of Fisheries and Oceans, the Honourable Roméo LeBlanc, and the Secretary of State for External Affairs, the Honourable Mark MacGuigan, today announced that a long-term fisheries agreement between Canada and the European Economic Community is to be signed in Brussels on December 30, 1981.

Ambassador Richard M. Tait, Head of the Mission of Canada to the European Communities, will sign the agreement on behalf of Canada.

The agreement, which will run for six years, has been under negotiation since Canada extended its fisheries jurisdiction to 200 miles in 1977. It establishes a framework for bilateral fisheries co-operation between Canada and the member states of the EEC, including co-operation in fisheries conservation and research, allocations of fish stocks and the development of commercial co-operation.

The benefits accruing to Canada from the agreement include substantial reductions of the tariff rates levied by the EEC on variable quantities

Le ministre des Pêches et Océans, l'honorable Roméo LeBlanc, et le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Mark MacGuigan, ont annoncé aujourd'hui qu'un accord de pêche à long terme entre le Canada et la Communauté économique européenne sera signé à Bruxelles le 30 décembre 1981.

L'ambassadeur Richard M. Tait, chef de la Mission du Canada près des Communautés européennes, signera l'Accord au nom du Canada.

Cet Accord, qui sera en vigueur pour une durée de six ans, est en négociation depuis que le Canada a porté sa juridiction de pêche à 200 milles en 1977. Il établit le cadre de la coopération bilatérale entre le Canada et les Etats membres de la CEE en matière de pêche, notamment en ce qui concerne la conservation et la recherche, l'allocation des contingents de poissons et le développement de la coopération sur le plan commercial.

En vertu de l'Accord, le Canada bénéficiera entre autres de réductions substantielles des droits tarifaires prélevés par la CEE sur des quantités variables de

.../2

.../2